



## Comment participer au festival VOOLP : petit guide à l'usage des futurs participants

### I. VOOLP : qu'est-ce que c'est que ce festival ?

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin est porteur du festival Vos Oreilles Ont La Parole, en forte collaboration avec le Département du Haut-Rhin et prenant le relais de l'APPAROA, Association Pour la Promotion des Arts du Récit et de l'Oralité en Alsace qui l'a créé en 2010.

Le festival est envisagé en traduction de la politique culturelle de proximité et au-delà, il pourra servir de points d'appui à de futurs projets culturels de territoires.

VOOLP présente plusieurs objectifs :

- Développement de la Lecture Publique via le conte et le récit,
- Accessibilité de la culture dans une politique de diffusion des spectacles,
- Accompagnement des bibliothécaires dans la mise en œuvre d'une politique d'action culturelle,
- Formation des bénévoles et salariés de son réseau mais aussi des partenaires du festival, des conteurs en voie de professionnalisation,
- Soutien à la création.

### II. Comment y participer ?

En prenant contact avec Alexia GABEL, Responsable de projets d'action culturelle et d'évènementiel et coordinatrice du festival : [alexia.gabel@bas-rhin.fr](mailto:alexia.gabel@bas-rhin.fr) ou via le standard de la BDBR 03.69.33.23.50 ou [acc.bdbr@bas-rhin.fr](mailto:acc.bdbr@bas-rhin.fr)

Il est impératif de prendre contact : en **décembre au plus tard** pour une participation l'année suivante.

Une réunion préparatoire est organisée en janvier.

La présence d'un représentant du lieu souhaitant s'inscrire dans le festival conditionne la participation à celui-ci. Les points abordés lors de la réunion sont les suivants :

- Bilan de l'année précédente,
- Modalités de participation,
- Engagements de l'équipe, de la commune ou communauté de communes, des partenaires en termes financiers, logistiques, ...
- Conteurs et compagnies présélectionnés pour l'édition,
- Rétro planning et dates d'échéances de l'année.

### III. Quels accompagnements de la part de la BDBR ?

#### 1. Accompagnement technique :

La BDBR effectue une veille professionnelle dans le domaine du conte : l'équipe assiste à quelques festivals, journées professionnelles et spectacles dans l'année permettant de repérer des conteurs et compagnies de qualité.

Lors de la réunion préparatoire, l'équipe de la BDBR propose une pré-sélection. Les bibliothèques et partenaires choisissent dans ces propositions mais peuvent aussi proposer un artiste ou une compagnie.

La BDBR est garante de la qualité de la programmation aussi se réserve-t-elle le droit de ne pas programmer une proposition dès lors qu'elle ne correspond pas à la ligne artistique du festival.

La BDBR coordonne la venue des conteurs/compagnies et se charge d'organiser les tournées pour ceux-ci.

La BDBR peut prendre en charge un certain nombre de points :

- Contact et négociation avec les artistes,
- Premiers contacts administratifs (devis, contrats),
- Communication des conteurs/compagnies et spectacles (textes et photos).

#### 2. Accompagnement logistique :

La BDBR peut proposer, dans la mesure des disponibilités de son parc, du prêt de matériel : sons, lumières, fonds de scène, ...

Les réservations se font via le portail de la BDBR :

<http://biblio.bas-rhin.fr/catalogues/materiels/>

#### 3. Accompagnement financier :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin peut prendre en charge tout ou partie des frais engagés, selon le dispositif suivant pour les bibliothèques du réseau de la BDBR :

- **Point-lecture** : cachet, hébergement, déplacements, repas (à l'exception d'un repas pris en charge par la commune). Pour les représentations scolaires : prise en charge partagée 50/50 entre la commune et le Département.
- **Bibliothèque Municipale** : la commune prend en charge le cachet du spectacle, le Département prend en charge tout le reste (à l'exception d'un repas).
- **Médiathèque** : prise en charge totale par la commune, mais une partie des déplacements sera partagée entre organisateurs dans le cadre de la tournée des conteurs.

Cet accompagnement financier est soumis à arbitrage de la part de la BDBR.

Il implique la signature d'une convention entre le CD67/BDBR et la commune/partenaire/bibliothèque accueillant un spectacle dans le cadre de VOOLP. Elle est signée quelques mois avant le festival et rappelle les engagements et obligations de chaque partie.

Pour les lieux participant au festival sans partage de frais avec le CD67/BDBR, une charte de communication remplace la convention.

#### 4. Communication

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin prend en charge la communication : affiches, programmes, conférence de presse, communiqué de presse, etc.

Les éléments de communication web sont mis à disposition sur un site collaboratif, accessible à tous les participants au festival.

La communication papier est mise à disposition de chaque lieu accueillant à partir de début septembre dans les 4 relais de la BDBR.

Une revue de presse est réalisée par l'équipe de la BDBR.

La programmation est visible à partir de septembre sur le portail de la BDDR : [www.bas-rhin.fr/bibliotheque](http://www.bas-rhin.fr/bibliotheque)

Pour les réseaux sociaux, retrouvez-nous sur :

- Facebook et Twitter : @festivalvoolp #voolp
- Instagram : @festival.voolp #voolp

De nombreux outils sont également mis à la disposition des lieux accueillants un spectacle sur le site collaboratif :

- Rétro planning,
- Éléments de communication, logos,
- Comptes rendus de réunions,
- Déclarations Sacem et SACD, ...

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et ...bon festival !